

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger		Date d'inspection Le 12 décembre 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de permis 2015725	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de la surveillance, le ratio n'a pas pu être complété, car aucun enfant n'était présent en raison de la fermeture des écoles. Par conséquent, le service est fermé. Une nouvelle surveillance sera planifiée prochainement.

original signé par
Sylvie Richardson
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 décembre 2025

Date

original signé par
Service fermé
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"